



HAL
open science

La frustration écologique sera-t-elle le vecteur inévitable d'une écodictature ?

Thierry Marcotte, Wilmer Vietti Ramus

► To cite this version:

Thierry Marcotte, Wilmer Vietti Ramus. La frustration écologique sera-t-elle le vecteur inévitable d'une écodictature ?. Revue Lexsociété, 2024, Les laboratoires sociaux de l'imaginaire. hal-04626996

HAL Id: hal-04626996

<https://hal.science/hal-04626996>

Submitted on 27 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



La frustration écologique sera-t-elle le vecteur inévitable d'une écodictature ?

in U. BELLAGAMBA, G.-C. GIORGINI, É. PICHOLLE, Y. RUMPALA et
M. TELLER (dir.), *Les laboratoires sociaux de l'imaginaire*, Université Côte d'Azur,
14, 15 et 16 Septembre 2023

THIERRY MARCOTTE

Doctorant contractuel chargé d'enseignement
Centre d'études et de recherches en droit des procédures (CERDP)
Université Côte d'Azur

WILMER VIETTIRAMUS

Doctorant contractuel chargé d'enseignement
Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses Sociétés (ERMES)
Université Côte d'Azur

Résumé : En s'appuyant sur des productions artistiques variées (littéraires, cinématographiques, ludiques), l'article explore les possibles reconfigurations institutionnelles et politiques qui se profilent comme réponse aux défis de l'Anthropocène, avec une focale particulière sur les "solutions" autoritaires. À travers l'analyse des représentations de l'avenir, l'article interroge le rôle que le système juridique actuel doit incarner (ou non) dans la gouvernance des phénomènes complexes qui impactent nos sociétés.

Mots-clés : environnement, droit et littérature, science-fiction, Anthropocène, dictature, droits fondamentaux, climat, protection, nature, écologie

1. «... L'Anthropocène est une prise de conscience essentielle pour comprendre ce qui nous arrive. Car ce qui nous arrive n'est pas une crise environnementale, c'est une révolution géologique d'origine humaine»¹. L'empreinte écologique de l'espèce humaine n'est plus à démontrer. Que ce soit la génération de gaz à effet de serre, la destruction des biotopes, l'acidification des océans ou l'artificialisation des sols², la pression des activités humaines sur son environnement se traduit désormais par un nouvel âge géologique qu'une partie de la doctrine qualifie d'Anthropocène³. La population de l'humanité a dépassé les huit milliards d'individus, et alors que les ressources énergétiques et métalliques s'épuisent peu à peu, le défi pour la civilisation «thermo-industrielle» est immense.

2. Quoi qu'il en soit, et bien au-delà des débats disciplinaires et terminologiques, la thématique de l'Anthropocène pèse fortement sur les systèmes politiques et, en particulier, sur les démocraties représentatives de l'Occident et met en péril leur fonctionnement. En effet, un tel régime politique ne peut fonctionner qu'en présence de conditions économiques et sociales de fond permettant l'exercice des fonctions des représentants. Les États essaient de s'adapter, mais les efforts ne sont pas à la hauteur de ces enjeux inédits et globaux. De surcroît, l'ordre des priorités semble se modifier : du respect essentiel dû aux droits fondamentaux de l'individu et du citoyen, une bascule s'opère vers un devoir de protection de l'environnement qui, selon les pays et les systèmes juridiques nationaux, peut s'analyser comme une

¹ C. BONNEUIL, J.-B. FRESSOZ, *L'Évènement Anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Éditions du Seuil, 2013.

² V. SHIVA, *Ethique et agro-industrie. Main basse sur la vie*, L'Harmattan, 1996

³ Pour un panorama historique, sociologique et philosophique sur l'avènement de l'Anthropocène, V. en particulier : P. COSSART, *Penser ensemble démocratie et écologie*, éd. Le bord de l'eau, 2023, pp. 17 à 77 ; quand bien même le terme "Anthropocène" ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique, c'est un concept appréhendé par les sciences sociales comme une prise de conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. V. à ce sujet <https://www.nytimes.com/2024/03/05/climate/anthropocene-epoch-vote-rejected.html>

inféodation de l'individualisme traditionnel, à l'exemple du crime d'écocide, envisagé comme une nouvelle infraction pénale.

3. Des solutions politiques et théoriques pour lutter contre les conséquences de l'Anthropocène existent déjà : redéfinitions de l'activité économique, du pouvoir d'achat et de la croissance, mais également la fin de l'utilisation des énergies fossiles ou la limitation du transport de biens et de personnes. Cependant, ce genre de réformes, *a priori* impopulaires, pourraient avoir des conséquences dramatiques sur l'intégrité du corps social et de l'ordre public. D'autant plus qu'un phénomène largement observé par les historiens et les politistes dans les sociétés fondées sur les théories «contractualistes» consiste en ce qu'on appelle la «verticalisation du pouvoir», dans des situations de crise où le fonctionnement «normal» des institutions est entravé par une ou plusieurs circonstances exceptionnelles réelles ou prétendues telles⁴. Si la crise des gilets jaunes est un bon exemple de réforme prétendue écologique ayant eu des conséquences sociales importantes⁵, les difficultés apparemment insurmontables de ce siècle pourraient conduire, d'abord au discrédit de la démocratie représentative, ensuite à la montée du populisme et, enfin, à l'avènement d'une dictature, régime né comme magistrature exceptionnelle dans la Rome républicaine fondée sur le caractère providentiel de la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul⁶, et aujourd'hui devenue synonyme de régime meurtrier. Peut-être est-il temps de repenser en profondeur nos représentations du politique.

4. Le risque majeur pour le monde de demain est que, dans le but de faire advenir ces réformes écologiques tout en évitant le désordre, le corps social ou

⁴ C. SIGMAN, *Les complexités de la "verticale du pouvoir" en Russie : l'art de la domestication et de ses contournements*. Maya Collombon; L. MATHIEU. *Dynamiques des tournants autoritaires*, Éditions du Croquant, pp.87-115, 2021, coll. « Sociopo ». (hal-03318409)

⁵ D. BOURG, D. (2019). *L'écologie est-elle autoritaire, voire fasciste ? Ou bien résolument démocratique ?*. La Pensée écologique, 4 <https://doi.org/10.3917/lpe.004.0001>

⁶ Pour une analyse historique des conditions d'émergence de la magistrature du *dictator* dans l'ordre juridique romain, voir le classique : T. MOMMSEN, (trad. de la 3e éd. allemande par Paul-Frédéric Girard), *Le droit public romain* [« Das römische Staatsrecht »], t. III, Paris, Thorin, coll. « Manuel des antiquités romaines », 1893 (réimpr. 1984)

les États eux-mêmes instaurent une écodictature⁷ qui, au détriment des libertés fondamentales, imposerait une régulation forte des comportements individuels dans un objectif écologique afin d'éviter un effondrement global des sociétés humaines. *Similia similibus curantur*.

Si la lutte contre les atteintes à l'environnement et au climat se situe bien au cœur des préoccupations des États, alors il conviendrait idéalement de parvenir à un équilibre entre les atteintes à l'environnement nécessaires à tout développement⁸ et la protection de l'environnement, le tout en conservant les libertés fondamentales.

Il paraît trivial, à ce stade, de rappeler que les défis auxquels font face les institutions sont parfaitement inédits dans l'histoire de l'humanité, tant par son ampleur que par ses spécificités. Des sociétés se sont déjà effondrées, mais ce ne fut jamais dû à un déséquilibre planétaire orchestré par la main de l'homme. Bien que l'histoire nous renseigne sur des effondrements civilisationnels présentant certaines analogies avec l'état actuel du monde⁹ (pénurie de ressources, désordres liés à des mouvements de populations massifs, faiblesse des pouvoirs centraux de gérer les difficultés), l'ampleur du délabrement est telle que le recours à l'histoire ne suffit pas.

5. Le travail des scientifiques, des juristes et des historiens du droit est déterminant pour essayer de circonscrire le problème et proposer des solutions idoines. L'objectif de cette contribution n'est pas de remettre en question le travail salubre des chercheurs du GIEC et des autres organisations

⁷ Concernant la théorisation de l'éco-dictature en philosophie politique, voir l'incontournable : H. JONAS, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Flammarion, 1995, p. 280

⁸ C'est le propre du principe de développement durable inscrit à l'article 6 de la Charte de l'environnement. V. not. A. TOUZET, *Droit et développement durable*, RD publ. 2008

⁹ À ce propos, le cas de la civilisation romaine paraît paradigmatique, ni sa puissance militaire, ni des rouages administratifs et économiques bien éprouvés purent empêcher l'écroulement d'un État qui avait gouverné le monde pendant plusieurs siècles. La littérature à ce sujet étant immense, on renvoie aux classiques : E. GIBBON (trad. François Guizot), *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, Paris, Lefèvre, 1819 ; MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, 1734, Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1857

s'interrogeant sur les problématiques de demain. L'idée est de mettre à profit un autre domaine de création de l'esprit humain, moins fondé sur une méthodologie scientifique rigoureuse, mais ayant produit des œuvres proposant une réelle réflexion sur le futur et sur l'altérité dans son ensemble : l'imaginaire.

Une mise en garde importante est à préciser d'emblée. L'imaginaire n'est pas, malgré sa dénomination, quelque chose de vain ou de fantaisiste, non ancré dans le réel. L'imaginaire est un outil légitime de réflexion, encore plus quand cela concerne des scénarios hypothétiques et prospectifs où la science peine à prendre en compte tous les facteurs¹⁰. La science-fiction est, par excellence, le genre de l'imaginaire qui étudie et met en situation le monde de demain, et met en œuvre, depuis sa naissance, une spéculation sur l'impact social des changements technologiques, dans le prolongement des utopies du XIXe siècle, qu'elle étend volontiers à l'échelle planétaire, voire interstellaire¹¹. Cela en fait un corpus idéal pour penser le monde d'après, d'autant que la science-fiction a déjà pensé l'écodictature tant en matière de préfiguration politique à part entière¹², mais aussi en se penchant sur des aspects ponctuels.

6. Le but de cet article est d'explorer les reconfigurations institutionnelles et politiques qui se dessinent comme une réponse éventuelle aux défis de l'Anthropocène, et les éventuelles dérives totalitaires qu'elles recèlent. Dans l'hypothèse où les systèmes démocratiques échoueraient dans la gestion de la crise environnementale¹³, il paraît légitime de se demander si les préfigurations artistiques d'une « dictature verte » peuvent contribuer à faire évoluer les structures institutionnelles actuelles dans le sens de la prévention d'un scénario autoritaire, ou bien si elles sont le froid constat d'un « mal nécessaire » que les humains n'ont pas su déjouer. En d'autres termes, le spectre, pour l'heure,

¹⁰ V. par ex. la question des boucles de rétroaction positive, dont les scientifiques peinent encore à estimer l'impact sur le changement climatique : *Many risky feedback loops amplify the need for climate action*, RIPPLE et al., 2023, <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2023.01.004>

¹¹ Voir à ce propos A. MATTELARD, *L'histoire de l'utopie planétaire*, Edition La découverte, 1999

¹² B. SCALI, R. DE ANDREIS, *A.I.R.*, Pocket, Michel Lafon, 2019, Paris

¹³ Sur le lien indissociable entre démocratie et écologie, V. not. : J. ZASK, *Écologie et démocratie*, éd. La Découverte, 2022, p. 14

purement fictionnel, de l'écodictature peut-il pousser les démocraties modernes à se réinventer tout en leur donnant les instruments pour faire face aux défis de l'Anthropocène¹⁴?

7. Il est désormais admis, dans le champ de la Recherche, que les productions artistiques de l'imaginaire peuvent aider le juriste soucieux du devenir des institutions et des principes du droit sur le long terme à préfigurer les évolutions potentielles et, dans le meilleur des cas, corriger les distorsions du présent. Tout comme l'histoire aide à contextualiser le présent dans un cadre plus large, ainsi la fiction peut jouer un rôle heuristique pour penser les institutions, envisagées dans leurs crises et leurs réformes possibles.

Précisons-le tout d'emblée : la littérature a comme rôle premier celui d'offrir au lecteur un divertissement avec une visée principalement esthétique ; ce serait verser dans l'excès d'interprétation de vouloir extraire de ces œuvres des enseignements qu'elles ne prétendaient pas fournir. Cependant, même si elle n'a d'autres visées que celle esthétique ou d'évasion, la littérature véhicule et interroge des représentations du monde que la recherche peut identifier ou interroger, et ce, de façon pluridisciplinaire. En particulier la science-fiction, parce qu'elle interroge les changements du monde, qu'ils soient liés aux conditions physiques (l'habitabilité) ou aux institutions (régime politique), éclaire de façon particulièrement pertinente, pour les chercheurs, la façon dont une collectivité envisage (ou redoute) son avenir. La science-fiction a ceci d'unique qu'elle affectionne les situations limites, et que, par sa démesure (qu'elle soit spatiale ou temporelle), elle permet, à l'égal de l'utopie, de mieux percevoir les conséquences d'une crise, même si, précisément, elle n'a pas de prétention à la prospective. À ce titre, elle est un laboratoire des possibles¹⁵. C'est la méthode que nous suivrons tout au long de cet article. Une démarche heuristique consiste à prendre en considération un principe directeur, tout en sachant pertinemment qu'il n'est pas porteur d'une vérité absolue, mais, en le

¹⁴ Dans le domaine du cinéma, cette tendance est confirmée par les récentes productions, not. F. FORD COPPOLA, *Mégalopolis*, 2024

¹⁵ U. BELLAGAMBA, *Les droits imprescriptibles de l'utopie*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2022

poussant à ses extrêmes conséquences, de potentielles intuitions peuvent en jaillir.

Tel est le cadre méthodologique de cet article : imaginons une rupture des schémas politiques traditionnels, problématisons un avenir incertain comme réel afin de voir plus clair sur le présent et par ce biais tâchons de repérer les failles et les possibles alternatives de l'architecture institutionnelle face à un bouleversement climatique majeur.

8. Cet article se veut comme une contribution originale au champ disciplinaire étudiant les représentations du droit et des institutions dans les œuvres d'art. Si l'idée d'une dictature verte affleure de manière toujours plus fréquente dans les médias et le débat public¹⁶, les contours de ce nouveau régime politique restent néanmoins flous, et c'est sur eux que nous nous efforçons de focaliser notre attention. Indiscutablement, ce fantôme hante les démocraties occidentales, renforcé par la convergence de plusieurs facteurs. Pour simplifier : d'un côté, les déçus de la démocratie trouvent souvent que leurs avis au sujet de « ce qu'il faudrait faire » sont insuffisamment pris en compte ou que leurs choix et modes de vie pourraient se trouver remis en question¹⁷; d'autre part, les milieux conservateurs qui eux affirment que derrière les mesures environnementales, une véritable politique de restrictions des libertés est déjà en train de s'installer. Au milieu de ces deux positions opposées, on trouve des opinions moins polarisées, mais tout de même aux prises avec les insuffisances de la transition écologique, notamment par rapport aux mesures à adopter pour réduire d'ici à 2030 les altérations climatiques¹⁸.

¹⁶ Pour ne citer que des exemples récents, un article du journal *La Croix* du 3 avril 2023 « Le risque, c'est qu'une dictature écologiste mondiale finisse par être instaurée », ou encore *Pour l'éco* du 24 mai 2023 intitulait « Crise climatique. Une dictature serait-elle plus efficace ? (Spoiler : Non !) ».

¹⁷ GOUVERNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DÉMOCRATIE OU AUTORITARISME Publication définitive — Note n°38, La Fabrique écologique, p. 9

¹⁸ Liste de mesures tirées de l'étude de B&L'évolution, *Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5°C?* [http://www.blevolution.com/Docs/181208_BLEvolution_Etude-Trajectoire-rapport-specialGIEC-V1.pdf]

9. Malgré la multiplication des représentations dystopiques de l'avenir, force est de constater une certaine rareté de l'écodictature dans la fiction, les auteurs préférant ne pas trop développer l'aspect institutionnel au profit d'aperçus à peine esquissés des institutions de leurs mondes. Malgré ce caractère hétéroclite, puisant à la fois dans les œuvres cinématographiques, littéraires et ludiques, on tentera de déceler les éléments récurrents qui hantent l'imaginaire des créateurs à l'égard de l'impact de l'Anthropocène sur les dispositifs institutionnels. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'aboutissement de ce travail sera de dresser une cartographie des failles et des dysfonctionnements de nos systèmes par le biais d'un regard décalé, mais cependant nécessaire dans le temps ainsi que des possibles améliorations juridiques telles qu'appréhendées par ces auteurs.

10. L'écodictature se présente donc comme une solution envisagée à l'Anthropocène (I), et c'est par l'imaginaire que des pistes de réflexion doivent être étudiées pour en contrôler les effets vraisemblablement négatifs, et, éventuellement, les conjurer (II).

I. L'écodictature comme solution envisagée à l'Anthropocène

11. Les cataclysmiques écologiques, par l'intérêt narratif indéniable qu'ils présentent, sont nombreux dans la fiction. C'est la réponse des institutions qui diffère. Certaines œuvres envisagent davantage des réponses décentralisées, comme c'est souvent le cas dans le genre du Cyberpunk¹⁹ où l'État se défait de ses responsabilités au profit de puissantes corporations. L'exemple extrême de cette décentralisation du pouvoir est le retour à ces formes de gouvernance plus primitive et centrée sur le clan ou la tribu, comme dans *Mad Max* de

¹⁹ À ce sujet, V. par ex. le jeu de rôle *Cyberpunk*, fondateur du genre, qui a donné le jeu vidéo éponyme *Cyberpunk 2077* de CD Projekt Red. Pour un monde de Cyberpunk mettant en scène un désastre écologique, V. la série des jeux vidéo *Deus Ex*.

George Miller. D'autres auteurs envisagent l'avènement d'un pouvoir central puissant, une dictature. Cette dictature apparaît comme nécessaire pour lutter contre les désastres environnementaux, voire désirable (A). Cependant, force est de constater que, dans la fiction, elle se révèle souvent impuissante à protéger les droits humains et l'environnement (B).

A — L'écodictature désirée

12. Comme dit précédemment, les atteintes à l'environnement peuvent porter des conséquences dramatiques pour la survie des sociétés humaines entraînant une réponse autoritaire des institutions. Deux axes se distinguent dans le traitement de ces scénarios par la fiction : la conservation des ressources et le maintien de l'ordre.

13. Tout d'abord, dans un monde soumis à un désastre écologique, la contrainte sur les ressources vitales devient d'autant plus importante, qu'elles soient de première nécessité comme l'eau et la nourriture, mais aussi énergétiques. La dictature devient un moyen pour les élites de garder la main sur ces denrées et éviter, au mieux, le gaspillage, et au pire, le partage avec les non-élites. La fiction regorge d'exemples en la matière.

Dans le roman de science-fiction de Frank Herbert, *Dune*²⁰, l'épice est une substance se trouvant uniquement sur la planète aride d'Arrakis. Elle permet le voyage interstellaire, ce qui en fait une ressource fondamentale. Tout l'enjeu politique de la saga gravite autour du contrôle de cette épice par les grandes familles nobles comme celle des Atréides, et cette lutte aura des conséquences extrêmes : une guerre intergalactique entraînant des milliards de morts²¹.

Un exemple encore plus frappant est celui de l'univers de jeu de rôle *Dark Sun*²². En effet, dans le monde *d'Athas*, l'utilisation effrénée de la magie a entraîné la destruction du monde. La végétation ne pousse plus et il devient difficile de

²⁰ *Dune* a été publié en 1965 aux États-Unis par Chilton Books.

²¹ Pour approfondir, V. : R. LEHOUCQ (sous la dir.), *Exploration scientifique et culturelle d'un livre-univers*, éd. Le Béliat, 2020.

²² Il s'agit d'un supplément au jeu de rôle *Dungeons and Dragons*, créé par Gary Gygax et publié par TSR Inc. pour la première fois en octobre 1991.

trouver de l'eau potable. De puissants sorciers, qui utilisent à leur profit cette magie, contrôlent des cités-États, et les autres magiciens sont traqués et éliminés. En assimilant la magie aux énergies fossiles, *Dark Sun* pourrait s'apparenter à une critique de la civilisation thermo-industrielle, dont la ressource primordiale, ici, la magie, entraînerait la fin du monde. Cela en fait une critique extrêmement pertinente de notre mode de vie, d'autant qu'ici, les élites continuent de les exploiter, contrairement au commun des mortels.

Une saga de romans de fantasy épique fait écho à ces exemples. Il s'agit de la saga du *Fils-des-brumes* de Brandon Sanderson²³. Sur Scadrial, un monde dévasté soumis à d'éternelles pluies de cendres, la magie repose sur l'ingestion de métaux qui offre aux « allomanciens » des pouvoirs extraordinaires. Les mines sont contrôlées par le Seigneur-Maître, dictateur faisant régner la terreur sur ses terres. Seules les familles nobles ayant prêté allégeance à ce dernier ont le droit d'utiliser cette ressource primordiale, et c'est toute l'intrigue du premier roman, *L'Empire ultime*, qui repose sur le fait qu'un groupe de voleurs souhaite s'emparer des réserves de métaux du Seigneur-Maître, ce qui montre l'enjeu du contrôle d'une telle ressource.

Ces exemples démontrent bien en quoi, dans un monde en proie à une pression importante de l'environnement, notamment via une catastrophe écologique, le contrôle des ressources devient un enjeu vital. Si des événements dramatiques comme la guerre pour l'accaparement de ressources, comme le pétrole ou l'uranium, sont à craindre, il faut également envisager la possibilité que le dictateur s'approprie ces biens pour lui seul ou sa cour.

14. Ensuite, outre le contrôle des ressources, la dictature est souvent envisagée, dans la fiction, comme réponse à un désastre écologique. Il s'agit, au fond, de la deuxième face de la même pièce.

La société dépeinte dans le roman de science-fiction *L'âge de cristal*²⁴ de William F. Nolan et de George Clayton Johnson a mis en place un système morbide pour répondre à la raréfaction des ressources. En effet, chaque personne est tuée à ses 21 ans. D'un point de vue froid et mathématique, il est vrai qu'en réduisant la durée de vie de chaque être humain, la consommation des ressources devrait

²³ La saga du *Fils-des-brumes* (vo : Mistborn) est publiée par Tor Books depuis 2006.

²⁴ W. F. NOLAN, G. C. JOHNSON, *L'âge de cristal* (vo : *Logan's run*), Dial Press, 1967.

se voir réduite. Il n'en reste pas moins que cette solution inhumaine doit être écartée : il s'agit d'un problème d'habitude de consommation avant tout²⁵.

Si la justice moderne requiert du temps et des ressources, il se peut que le monde de demain décide de se défaire des contraintes de l'appareil judiciaire pour revenir à une justice simplifiée : c'est le cas de la bande dessinée *Judge Dredd*²⁶. Dans cet univers dystopique ayant subi également une catastrophe écologique, les humains se rassemblent dans des méga-cités, la justice est désormais rendue par des juges-guerriers, qui sont à la fois policiers, procureurs, juges et bourreaux. Cette simplification à outrance de la procédure et la violence policière sont des traits des sociétés autoritaires, et il est possible d'imaginer de nouvelles institutions mises en place pour lutter contre les atteintes à l'environnement où les fonctionnaires étatiques seraient investis de pouvoirs extraordinaires, comme dans cet univers.

En outre, les élites disposant souvent de ressources financières et techniques supérieures aux autres, ce sont eux qui pourraient dicter les transformations de la société face au changement climatique. C'est l'exemple porté par la bande dessinée française de science-fiction *Le Transperceneige*²⁷. Dans ce roman, le monde s'est tellement refroidi que l'humanité s'est retranchée dans des trains faisant le tour du monde. Cependant, ce sont les élites qui occupent les wagons avant, les plus confortables, pendant que les travailleurs s'entassent dans les wagons arrière. Tout espoir « d'avancer » de wagon en wagon, métaphore transparente de l'ascension sociale, est vain, et les élites y font régner un climat de peur et de terreur (le train étant une allégorie de la lutte des classes). Si la survie dans un climat hostile est importante, la manière d'arriver à la société de demain et son organisation sont des enjeux essentiels.

15. La dictature, par son pouvoir central fort et sa capacité à maintenir un certain ordre, présente à première vue un intérêt pour résister aux changements

²⁵ V. : *BP Statistical Review of World Energy 2019* : en 2019, la consommation de pétrole en Amérique du Nord est six fois plus grande que celle de l'Afrique, pour une population deux fois moins nombreuse.

²⁶ J. WAGNER, C. EZQUERRA, *Judge Dredd*, IPC Media, 1977.

²⁷ *Le Transperceneige* est publié par Casterman en 1984. La bande dessinée sera adaptée au cinéma par Bong Joon-Ho en 2013 sous le titre *Snowpiercer, le Transperceneige*.

climatiques à venir et aux déstabilisations qu'ils entraînent. Cependant, quand la fiction nous montre ces sociétés autoritaires, ces dictatures ou écodictatures, elle nous révèle aussi leurs limites.

B — L'écodictature impuissante

16. L'écodictature est une illusion, dans le sens qu'elle rend difficile toute politique écologique réelle²⁸ et qu'elle porte atteinte aux libertés fondamentales et à la justice sociale.

17. Dans la fiction, les auteurs nous présentent souvent des dictateurs qui, *a priori*, portent de bonnes intentions. Dans la saga du *Fils-des-brumes*, le Seigneur-Maître est présenté comme un personnage qui souhaitait protéger le monde et ses habitants. Mais de la même manière que l'enfer est pavé de bonnes intentions, le pouvoir finit par le corrompre, et son désir d'un monde égalitaire et sauvegardé disparaît pour être remplacé par une dictature sanguinaire. La concentration des pouvoirs en une seule entité semble être peu adaptée à l'application d'une politique écologique ambitieuse. La conservation du pouvoir devient un enjeu plus important que la lutte contre les désastres environnementaux.

Cependant, il n'est pas toujours question d'un individu seul arborant des pouvoirs divins. La fiction nous montre également que dans ces écodictatures, souvent, les ressources finissent par s'accumuler entre les mains d'un certain nombre. Ils peuvent être nobles, bourgeois, guerriers ou magiciens, ils s'opposent le plus souvent à une masse de travailleurs ou d'esclaves, toujours plus nombreux qu'eux. Or, toute transition écologique ambitieuse doit pouvoir proposer à tous les individus un égal accès aux ressources, ou du moins quasi égal, et ce pour au moins deux raisons principales. D'une part, de telles inégalités sont incompatibles avec un modèle de société fondé sur les droits de l'homme, où chaque être humain naîtrait libre et pourrait, par son travail, subvenir à ses besoins. Les problèmes environnementaux touchent tout le monde de manière équivalente, étant donné la portée régionale, voire

²⁸ Les contre-exemples, c'est-à-dire une représentation d'une éco-dictature qui fonctionne, sont rares. V. op. cit. B. SCALI, R. DE ANDREIS, *A.I.R*

planétaire, de certains phénomènes²⁹. Si des populations sont délaissées, elles subiront d'autant plus les effets néfastes des catastrophes écologiques, ce qui n'est pas souhaitable. D'autre part, ces inégalités entraînent naturellement un ressentiment qui aurait des conséquences potentiellement dramatiques. Le terrorisme, et sa forme «écologique» de l'écoterrorisme est un sujet qui ne peut échapper à cette contribution. Que ce soit pour s'attaquer à un gouvernement qui ne serait pas «assez» écologique ou simplement en réponse aux exactions d'une élite qui se serait tout accaparé, l'écoterrorisme a été traité, notamment dans le jeu vidéo *Final Fantasy VII*³⁰, où les protagonistes s'attaquent à une corporation toute puissante qui, en l'espèce, détruit l'environnement. Il n'est pas question ici de promouvoir une quelconque violence ou d'en faire l'apologie, mais il nous semble important de prendre en compte la possibilité de l'écoterrorisme, surtout pour un sujet tel que l'écodictature. Et d'une certaine manière, même des œuvres anciennes comme *Le Seigneur des anneaux*³¹ ont pu traiter la question écologique. L'Isengard, domaine du magicien Saroumane, détruit les forêts environnantes pour nourrir des forges et des ateliers, ce qui déclenche l'ire des *Ents*, des arbres doués de parole et capables de se déplacer. Ces derniers finiront par attaquer et détruire l'Isengard, Tolkien mettant ainsi en scène la Nature qui reprend ses droits. C'est une forme d'écoterrorisme, où les terroristes se trouvent être, dans ce cas de figure, la Nature elle-même. Un autre exemple, plus récent, est celui du film islando-franco-ukrainien *Woman at War*³² où une femme lutte contre une multinationale qui s'implante en Islande, et dont les actions s'apparentent à de l'écoterrorisme. Cette thématique est proche de celle de l'écodictature, et ni l'un ni l'autre ne sont enviables. Si la dictature est, semble-t-il, impuissante pour proposer un modèle alternatif plus respectueux de l'environnement, le terrorisme, même animé par de bonnes intentions, ne peut être envisagé comme méthode pour arriver à une société centrée sur l'écologie, par sa brutalité et ses potentielles dérives.

²⁹Synthesis report of the IPCC sixth assessment report (AR6), Summary for Policymakers, p.25 : "Climate change is a threat to human well-being and planetary health". Trad. : le changement climatique est un danger pour le bien être de l'être humain et la santé à l'échelle planétaire.

³⁰ *Final Fantasy VII* est développé par Square et sorti en 1997.

³¹ J. R. R. TOLKIEN, *Le Seigneur des anneaux* (vo : *The Lord of the Rings*), 1954.

³² B. ERLINGSSON, *Woman at War*, 2018.

18. L'écodictature semble donc être une illusion, une mauvaise solution qui paraît parfois enviable. La fiction démontre bien, par les exemples choisis, qu'un État autoritaire est susceptible de générer des dérives importantes pour les droits fondamentaux, droits qui doivent être préservés pour envisager la transition écologique. Il faut trouver autre chose.

19. La science-fiction regorge d'idées en la matière, mais il faut se mettre en garde contre certaines solutions fondées sur la technique. Dans *Le Transperceneige*, c'est la géo-ingénierie et la manipulation de l'atmosphère par la main de l'homme qui est responsable du refroidissement massif de l'humanité. En effet, après avoir tenté de contrecarrer le réchauffement planétaire en pulvérisant des particules censées inverser l'effet de serre qui en est responsable, l'inverse se produit et une nouvelle ère glaciaire condamne l'humanité. C'est pourquoi il faut être vigilant lorsqu'on cherche des solutions au sein de la fiction. Les auteurs nous ont déjà mis en garde contre le techno-solutionnisme qui anime certains. Des solutions et des contre-modèles existent, et l'imaginaire nous en offre de nombreux.

II/ Les pistes offertes par l'imaginaire pour endiguer les conséquences de l'Anthropocène

20. Si nombreuses sont les œuvres qui s'intéressent à des aspects circonstanciés des conséquences du bouleversement climatique (*supra*), en revanche rares sont celles qui se sont attachées à concevoir un autre modèle juridique et institutionnel à part entière, dans toute sa complexité. C'est le cas du roman *A.I.R.* de Bertil Scali et Raphaël de Andreis³³ qui, au croisement entre

³³ B. SCALI, R. DE ANDREIS, *op.cit.*

science-fiction et littérature d'anticipation, met en récit l'avènement d'un gouvernement résolument écologiste dont l'efficacité incontestable remplace les valeurs de libertés par celles de protection du vivant.

Puisant des éléments issus de l'histoire, notamment de la Révolution française, du césarisme politique bonapartiste, mêlés à l'actualité de la démocratie française, *A.I.R.* dessine un futur où l'efficacité des mesures écologiques nécessite une reconfiguration juridique importante (A). L'analyse de ces mesures permettra de mettre à jour le pouvoir critique et performatif que la fiction à l'égard de l'architecture institutionnelle et de l'ensemble normatif ; en conclusion on verra que la frontière entre récit et nouvelles propositions est poreuse (B).

A. Du dérèglement climatique à la déréliction démocratique : la tentation autoritaire mise en récit

21. Le roman *A.I.R.* de Bertil Scali et Raphaël de Andreis présente plusieurs points d'intérêt pour le juriste s'intéressant au devenir des institutions. Tout d'abord, contrairement à la plupart des récits de fiction, le parti « décroissance maintenant »³⁴ ne s'empare pas violemment du pouvoir, mais il y parvient en remportant les élections présidentielles dans le plein respect de la légalité constitutionnelle : une jeune femme, habile communicatrice, est élue présidente et nomme à la tête du gouvernement un vieux général capable de fédérer tout l'arc parlementaire. Si les débuts de l'action politique se caractérisent par des réformes de « bon sens ». Rapidement la prise de conscience de la gravité de la situation écologique fait basculer le gouvernement dans une politique de plus en plus autoritaire. Le tout en conservant les nécessaires apparences démocratiques. Dans cette forme de césarisme écodémocratique, le bien du plus grand nombre, en l'occurrence la préservation de l'équilibre naturel, devient ainsi la justification de la réduction des libertés

³⁴ Le nom du parti s'inspire au mouvement de la décroissance, mais on s'aperçoit toute suite de la distance qui sépare la *praxis* politique avec les principes inspirateurs de ce courant. Pour une synthèse des idées de la décroissance, voir S. LATOUCHE, *Survivre au développement: De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, Fayard/Mille et une nuits, 2004

individuelles, de la modification de la législation pénale, d'un combat culturel et d'un changement du texte constitutionnel plus adapté au nouvel « ordre vert ». À remarquer que ce nouveau pouvoir agit dans le strict respect du cadre constitutionnel, s'astreignant à donner à ses décisions des formes légales adéquates.

22. Le premier aspect qui nous intéresse est donc la mise en place d'une biopolitique³⁵ poussée à son paroxysme touchant ainsi le droit à la vie privée de tous les citoyens; tout cela, évidemment, au nom de la sacro-sainte protection de l'intérêt général. Parmi les mesures les plus éclatantes, on énumère l'interdiction du divorce afin d'éviter la multiplication des foyers, la limitation d'internet à quinze minutes par jour, l'introduction de la politique du fils unique, l'impossibilité de sortir du territoire, mais également le blocus de l'espace aérien, sauf pour les ressortissants étrangers pour continuer à tirer bénéfice du tourisme. Or, si ces mesures peuvent paraître disproportionnées à un lecteur contemporain, dans l'espace romanesque — d'ailleurs fort peu différent du nôtre — l'urgence impose au législateur un *aut aut* inextricable : soit détourner le regard, soit faire face à la réalité et adopter des mesures impopulaires. D'autres dispositions pourraient paraître moins éloignées de la réalité : comme la réduction de la vitesse à 50 Km/h ou l'interdiction de fumer, mais surtout deux mesures attirent l'attention du juriste : l'introduction d'un grand recensement écologique visant à établir un classement des bons citoyens et l'attribution de bonus ou malus écologiques selon les comportements individuels. Cette révolution verte tire ainsi le constat de l'échec des politiques incitatives et emploie un instrument de contrôle invasif, obligeant tous les citoyens à déclarer leur comportement privé afin de les conformer à des exigences supérieures de sauvegarde environnementale. La liberté individuelle paraît aujourd'hui un acquis impossible à remettre en question, mais, comme le montre ce récit, face à l'abîme, peut-on imaginer que des mesures légales viennent limiter ce principe séculaire ?

³⁵ M. FOUCAULT, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard, Seuil. Accessible en ligne : <http://pinguet.free.fr/foucault7879.pdf>

23. Le domaine pénal et les attributions policières sont également l'objet d'interrogation. Pour que les mesures adoptées ne restent lettre morte, le pouvoir procède à une reformulation du Code pénal à la fois en introduisant de nouveaux délits — l'écocide, par exemple, qui entraîne la condamnation de milliers de citoyens — mais aussi modifie des principes fondamentaux. C'est ainsi que la non-rétroactivité des dispositions pénales est bafouée et que des comportements antérieurs à l'arrivée au pouvoir de la présidente sont criminalisés. Une nouvelle figure de délinquant est identifiée : le « pollueur » devient ainsi l'ennemi public et tous les moyens judiciaires et policiers sont déployés afin de le poursuivre, le tout grâce à des peines qui vont de la simple amende, à un stage d'éveil à l'écologie jusqu'à la réclusion criminelle.

Afin d'asseoir également son autorité sur un plan symbolique, le nouvel ordre veut marquer le coup et les esprits en promettant un nouveau procès de Nuremberg consacré à la sanction des crimes écologiques cette fois-ci : l'homme du passé n'a pas respecté les lois fondamentales de la nature et cela nécessite une punition exemplaire capable de purger l'humanité de ses fautes et donner vie à un *homo novus* parfaitement intégré aux principes d'une vie en harmonie avec le vivant. La police est ainsi dotée de pouvoirs et moyens techniques extraordinaires. Le principe de la présomption d'innocence étant mis de côté, tous les citoyens doivent se soumettre au contrôle régulier des forces de l'ordre qui se voient ainsi s'attribuer des malus ou bonus écologiques. Des peines alternatives sont aussi mises en place : les stages d'éveil à l'écologie afin de permettre une décongestion des prisons et l'apprentissage des cycles naturels. Les sanctions semblent en prise avec le réel, la littérature nous suggère qu'on ne change pas d'armes, mais on change de cible. De nombreuses pistes de réflexion pour l'évolution du droit pénal se dégagent ainsi, poussant les pénalistes à réfléchir aux meilleurs moyens de prendre en compte les intérêts environnementaux au sein de la politique pénale.

24. Nous n'aurions pas les compétences pour fournir un jugement critique sur la qualité littéraire du livre, mais ce qui est évident est l'apport problématisant du roman. Le lecteur est perpétuellement confronté à un choix cornélien entre réprobation des dérives et adhésion à certains principes introduits par la révolution verte. La suspension d'incrédulité devient ainsi suspension de jugement moral face aux mesures draconiennes, mais qui

marchent pour autant. On arrive donc à la conclusion que la bonne littérature ne sait peut-être pas fournir des réponses définitives aux problèmes posés par l'actualité, cependant elle fournit au moins les bonnes grilles de lecture et met en lumière des problématiques qui sont trop souvent ignorées. La complexité de la situation écologique actuelle ne peut pas se résoudre en douceur comme elle ne peut consister en une simple attribution de la faute à des comportements individuels, mais elle ne peut également pas venir d'une simple réponse technosolutionniste ou d'ingénierie institutionnelle.

25. Ce livre montre à quel point les deux sont nécessaires : « insurrection des consciences » selon l'expression heureuse de Pierre Rabhi³⁶ pour que les changements soient intériorisés ; et également un changement de paradigme³⁷ pour parvenir à une écologie du droit intégral, écologisation intégrale du droit capable d'incarner les nouvelles instances.³⁸

B. Des solutions existantes et leur prolongement imaginaire : la création au service de la résilience démocratique

26. Force est de constater, qu'en l'état actuel, l'incapacité d'adopter des mesures efficaces et capables de rompre avec les schémas traditionnels impose aux citoyens une réflexion sérieuse sur la capacité des ordres juridiques de se doter de nouveaux outils à la fois intellectuels et concrets. À ce sujet, des groupes de réflexions et des intellectuels ont fait des propositions institutionnelles qui permettraient une meilleure prise en compte des intérêts du vivant à l'époque de l'Anthropocène³⁹. Certaines consistant à regrouper des institutions et à les

³⁶ P. RABHI, *Manifeste pour la terre et l'humanisme. Pour une insurrection des consciences*, Arles, Actes Sud, 2008

³⁷ T. KUHN, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2018

³⁸ F. CAPRA, U. MATTEI, *Ecologia del diritto. Scienza, politica, beni comuni*. Sansepolcro, Aboca Edizioni, 2017

³⁹ GOUVERNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DÉMOCRATIE OU AUTORITARISME Publication définitive — Note n°38, La Fabrique écologique

doter de pouvoirs nouveaux : renforcement du droit à l'information environnementale, création d'une police générale de l'environnement, judiciarisation plus poussée. Les propositions les plus ambitieuses s'orientent vers une forme de « procureur » des droits de la nature.

27. Sans vouloir établir un lien de causalité directe, on se limitera à constater une certaine capillarité entre les scénarios fictifs et les propositions avancées par ces penseurs : tout particulièrement la création d'une police environnementale et des procédures judiciaires plus adaptées sont une constante dans les récits de science-fiction⁴⁰.

28. Également, la mise en place d'une Haute autorité de l'environnement calquée sur le modèle des autorités administratives indépendantes et qui pourrait ainsi assurer un contrepoids pour mieux s'adapter à la protection de l'environnement et à l'enjeu climatique⁴¹. Sur le plan de la représentation institutionnelle, des propositions existent pour élargir le champ des sujets concernés dans les décisions, notamment comme celle de Dominique Bourg visant à installer une troisième chambre à côté du Sénat et de l'Assemblée nationale. Cette assemblée ou chambre veillerait dès lors à la prise en compte des intérêts à long terme au sein même de la prise de décision publique. Composée de citoyens tirés au sort, éclairée d'un conseil scientifique permanent sur le modèle du GIEC, cette institution devrait être dotée de pouvoirs lui permettant de faire contrepoids aux décisions à court terme. Dans la même ligne, les philosophes Bruno Latour et Robyn Eckersley proposent la création d'un « Parlement des choses » visant à intégrer aux instances représentatives les non-humains ou les générations futures⁴².

⁴⁰ *A.I.R., op cit.*, ; mais également L. BRUNEAU, *Demain dans mon reflet*, Tournai, La Lucarne indécente, 2022

⁴¹ GOUVERNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DÉMOCRATIE OU AUTORITARISME Publication définitive — Note n°38, La Fabrique écologique

⁴² Cfr B. Latour, *Esquisse d'un parlement des choses*, in *Ecologie Politique* 1994 n°10 pp.97-107 [republication in *Ecologie Politique* 2018 /1 n°56 pp. 47-64], accessible au lien : <http://www.bruno-latour.fr/sites/default/files/P-50%20PARLEMENT-ECOPO-FR.pdf> ;
mais aussi

29. On ne sait pas si ces propositions entreront dans le champ du réel ou si l'histoire les condamnera à gésir dans le cimetière des idées ; pour l'instant, on peut remarquer que la créativité des auteurs, tout comme la production scientifique, est un outil de travail précieux tout aussi bien pour le juriste que pour les hommes politiques. Des solutions innovantes et des mises en garde contre les dangers potentiels de politiques hâtivement court-termistes sont les deux apports principaux dont l'imaginaire peut être porteur, en qualité de véritable laboratoire social des idées de demain⁴³. En conclusion, nous espérons avoir convaincu le lecteur que l'imaginaire permet de stimuler plusieurs perspectives interprétatives face à une plausible catastrophe climatique, capable d'impacter de différentes manières et à différente échelle nos sociétés ; tout en réfléchissant aux possibles adaptations, voire ruptures, dans nos systèmes juridiques.

S'interroger sur la société de demain entraîne l'élargissement du questionnement au rôle qu'actuellement le droit incarne (ou pas) dans la gouvernance des phénomènes complexes liés aux conséquences de l'Anthropocène sur les démocraties.

P. Pignarre « 6. Le parlement des choses : faire de l'écologie », , Latour-Stengers, un double vol enchevêtré. sous la direction de Pignarre Philippe. La Découverte, 2023, pp. 113-134.

⁴³ Il ne peut que ça mais c'est déjà immense. Ainsi, ces auteurs sont dans la position de Thomas More en 1516: ne pas réussir immédiatement à changer les institutions n'est en rien un échec, mais ne pas essayer d'éveiller les consciences, ça par contre ça serait un abandon voire une désertion.

Bibliographie :

- S. AUDIER, *La cité écologique, Pour un éco-républicanisme*, La Découverte, 2020
- E. BAUDET, *Dictature verte, la tentation*, Revue Projet, 2021/3 (N° 382), p. 46-49. DOI : 10.3917/pro.382.0046. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2021-3-page-46.htm>
- U. BELLAGAMBA, *Les droits imprescriptibles de l'utopie*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2022
- C. BONNEUIL, J.-B. FRESSOZ, *L'Évènement Anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Éditions du seuil, 2013
- D. BOURG, D. (2019). *L'écologie est-elle autoritaire, voire fasciste ? Ou bien résolument démocratique ?*. La Pensée écologique, 4 <https://doi.org/10.3917/lpe.004.0001>
- F. CAPRA, U. MATTEI, *Ecologia del diritto. Scienza, politica, beni comuni*. Sansepolcro, Aboca Edizioni, 2017
- P. COSSART, *Penser ensemble démocratie et écologie*, éd. Le bord de l'eau, 2023
- L. ÉLOI, *Économie pour le XXIe siècle. Manuel des transitions justes*, éd. La Découverte, 2023
- S. FERRARI, *Nicolas Georgescu-Roegen & la bioéconomie*, éd. Le Passager clandestin, 2023
- M. FOUCAULT, *Naissance de la biopolitique*. Cours au Collège de France, 1978-1979, Paris, Gallimard, Seuil
- E. GIBBON (trad. François Guizot), *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, Paris, Lefèvre, 1819
- F. HERBERT, *Dune*, éd. Chilton Books, 1965

- H. JONAS, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Flammarion, 1995
- T. KUHN, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2018
- S. LATOUCHE, *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, Fayard/Mille et une nuits, 2004
- R. LEHOUCQ (sous la dir.), *Exploration scientifique et culturelle d'un livre-univers*, éd. Le Béal, 2020
- A. MATTELART, *L'histoire de l'utopie planétaire*, Edition La découverte, 1999
- T. MOMMSEN, (trad. de la 3e éd. allemande par Paul-Frédéric Girard), *Le droit public romain* [« Das römische Staatsrecht »], t. III, Paris, Thorin, coll. « Manuel des antiquités romaines », 1893 (réimpr. 1984), 1 vol.
- MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, 1734, Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1857
- W. F. NOLAN et G. C. JOHNSON, *L'âge de cristal* (vo : *Logan's run*), éd. Dial Press, 1967
- P. RABHI, *Manifeste pour la terre et l'humanisme. Pour une insurrection des consciences*, Arles, Actes Sud, 2008
- RIPPLE et al., *Many risky feedback loops amplify the need for climate action*, 2023, URL <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2023.01.004>
- B. SANDERSON, *L'Empire ultime* (vo : *The Final Empire*), éd. Tor Books, 2006.
- B. SCALI, R. DE ANDREIS, *A.I.R.*, Pocket, Michel Lafon, 2019, Paris
- P. SERVIGNE, R. STEVENS, *Collapsologie. Comment tout peut s'effondrer*, éd. Seuil, 2015

- V. SHIVA, *Ethique et agro-industrie. Main basse sur la vie*, L'Harmattan, 1996
- C. SIGMAN, *Les complexités de la « verticale du pouvoir » en Russie : l'art de la domestication et de ses contournements*. Maya Collombon; Lilian Mathieu. *Dynamiques des tournants autoritaires*, Éditions du Croquant, 2021, coll. « Sociopo ». (hal-03318409)
- J. R. R. TOLKIEN, *Le Seigneur des anneaux* (vo : *The Lord of the Rings*), éd. Allen & Unwin, 1954.
- A. TOUZET, *Droit et développement durable*, RD publ. 2008. 453.
- L. VANDEWALLE, J. JANIN, *Chine, dictature et changements climatiques*, La Revue Nouvelle, 2016/2 (N° 2), p. 36-43. DOI : 10.3917/rn.162.0036. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-2016-2-page-36.htm>
- J. ZASK, *Écologie et démocratie*, éd. La Découverte, 2022

Sitographie :

- BP Statistical Review of World Energy 2019 : <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/statistical-review/bp-stats-review-2019-full-report.pdf>
- *GOUVERNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DÉMOCRATIE OU AUTORITARISME* Publication définitive — Note n° 38, La Fabrique écologique. URL : <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/02/Note-38-Ecologie-Democratie-VD-1.pdf>
- Synthesis report of the IPCC sixth assessment report (AR6), Summary for Policymakers : https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

Filmographie :

- B. ERLINGSSON, *Woman at War*, 2018
- F. FORD COPPOLA, *Mégalopolis*, 2024
- G. MILLER, *Mad Max*, 1979

Autres sources :

- Y. KITASE, *Final Fantasy VII*, SQUARE, 1997
- J. LOB et J. — M. ROCHETTE, *Le Transperceneige*, éd. Casterman, 1984
- J. WAGNER et C. EZQUERRA, *Judge Dredd*, éd. Fleetway, 1977